

# Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 Septembre 2019

Etaient présents : Mesdames Dreveau – Minard – Sterlin – Pihen – Ténart  
Messieurs Séret – Louvet – Charnotet – Guidet – Mayeur – Escande  
Absent excusé : Monsieur Renault  
Secrétaire de séance : M Charnotet

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Juin 2019 adopté à l'unanimité  
2 points sont ajoutés à l'ordre du jour

## **ORDRE DU JOUR :**

- **FONCIER**
  - Aliénation pour une partie de « l'impasse de la cavée »
  - Rétrocession « Lotissement les Charmilles »
  
- **FINANCES**
  - Étude et validation contrat de prêt
  - Fixation du loyer logement de la Mairie
  - Fixation du prix des cartes de chasse (**ajouté**)
  - Partenariat financier pour le distributeur de pain
  - Prestation du Commissaire Enquêteur
  - Mise en non-valeur facturation Eau
  - Dossier de subvention APC-Leader (**ajouté**)
  
- **TRAVAUX**
  - Travaux Rue du Paradis – Chemin de Calfeux
  
- **RECENSEMENT**
  - Nomination du Coordinateur Communal
  - Nomination de l'Agent Recenseur
  
- **POINTS DIVERS**

## **FONCIER**

- **Enquête Publique Impasse de la Cavée**

M. le Maire fait part du rapport du commissaire enquêteur qui donne un avis favorable à l'aliénation d'une partie de l'impasse de la Cavée au profit de la Sté Valsem Industries SAS. Le prix convenu est de 50 € le m2 auquel s'ajoutent les frais de notaire, de géomètre et d'enquête administrative. La surface cédée représente 388 m2. La Sté Valsem devra déplacer la borne d'incendie. L'acte de vente fera état des différentes servitudes associées à cette emprise foncière.

- **Rétrocession de la voirie et réseaux « Clos des Charmilles »**

L'Agglomération de la Région de Compiègne fait état d'un rapport de conformité de l'ensemble des réseaux du Clos des Charmilles et par conséquent il est possible de les incorporer dans l'espace communal conformément à la convention qui avait été passée entre la Sté Marcelymmo, l'Arc et la Commune le 23 Février 2018.

## FINANCES

- **Recours à l'emprunt**

Il est opportun d'emprunter afin d'absorber les avances de fonds débloquées lors du programme d'investissement Cantine-Périscolaire et MAM.

M. le Maire propose un emprunt de 200 K€ auprès du CA Brie et Picardie au taux de 0,80 % sur une durée de 12 ans.

L'analyse présentée par M.Charnotet démontre qu'il n'est pas nécessaire d'inclure dans ce prêt le solde de l'emprunt précédent compte-tenu qu'il ne reste que deux annuités de capital à rembourser avec peu d'intérêts.

Nous attendons actuellement un retour sur les différentes subventions accordées pour un montant de 160 K€

Il est à noter que la commune se verra reverser sur les années 2020 et 2021 les avances de TVA sur ces importants investissements.

Le Conseil Municipal valide cet emprunt.

- **Fixation du loyer du logement communal**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le loyer mensuel du logement communal à 650 € charges comprises. Un nouveau bail sera donc rédigé par le notaire de la commune.

Des travaux de rénovation du logement seront à prévoir.

- **Fixation du prix de la carte de chasse**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le prix de la carte de chasse sur Baugy à 120 €. La commune dispose de trois cartes de chasse.

- **Partenariat financier sur la location du distributeur de pains**

La boulangerie de l'Etoile de Compiègne se propose de prendre en charge la location du distributeur de pains pour un loyer mensuel de 350 €. De manière à accompagner l'artisan boulanger dans cette mise en place, M le Maire propose que la commune participe à hauteur de 50 % de ce loyer la première année. Le conseil municipal accepte cette proposition soit une aide de 175 € par mois.

M Louvet précise que ce distributeur sera installé début Octobre, ce retard est consécutif au planning chargé de la SICAE qui nous a confirmé cette date.

Il est envisagé également de présenter la machine et le pain à la population selon les disponibilités du boulanger.

- **Annulation de créances à recouvrer**

Un certain nombre de factures anciennes relatives essentiellement à la fourniture d'eau sont à annuler et à déduire de l'excédent de fonctionnement du budget eau qui doit être transféré à l'ARC. Les motifs d'annulation sont divers (Faillite, erreur de relève, mauvais fonctionnement des compteurs, fuites, ...). Cette annulation évitera des relances, mises en demeure et saisie sur salaire de la part de la Trésorerie auprès des différents intéressés.

Un tableau récapitulatif de ces créances sera joint à la délibération.

- **Demande de subvention auprès de l'APC-Leader**

Le programme Leader du Pays Compiégnois propose d'aider les communes lors de projets d'investissement orientés sur différents critères.

M Louvet présente un projet d'équipement de jeux ludiques pour enfants qui seront disposés

dans l'enceinte du city stade. Cet investissement est financé à 80 % par ce fonds Leader Une présentation de ce dossier pour validation sera faite début décembre à l'APC pour une mise en place fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Montant estimatif du projet de 25 K€.

M le Maire informe également que la Région Hauts de France participe à hauteur de 50 % sur la création d'espaces de jeux de proximité. Cet investissement pourrait très bien s'adapter dans l'environnement de la MAM, une réponse de la Région est attendue sur ce sujet.

## **POPULATION**

### **• Nomination d'un coordonnateur et agent recenseur pour le recensement**

M le Maire informe le Conseil que :

- M. Claude Foratier sera le coordonnateur communal
- M. Bernard Dreveau sera l'agent recenseur

**Le recensement de la population se déroulera du 16 Janvier au 15 Février 2020**

## **TRAVAUX**

### **• Rue du Paradis – Chemin de Calfeux**

La Sté EUROVIA a été retenue pour la réalisation de la voirie rue du Paradis, de la création d'un parking ainsi que de la remise en état partielle du Chemin de Calfeux.

La dépense se décompose comme suit :

- Accès cimetière : 24 000 €
- Parking : 29 700 €
- Chemin de Calfeux : 12 800 €

### **• Points divers**

#### **M. le Maire :**

Une consultation a été initiée auprès de plusieurs compagnies afin de sonder le marché des Assurances dans la perspective d'évaluer le budget 2020.

L'association des Chasseurs de Lachelle interroge la commune sur une éventuelle subvention. Il leur a été rappelé qu'une telle demande ne peut se faire que dans le cadre de la préparation du budget et qu'elle doit être argumentée avec la transmission du dernier rapport moral et financier de l'Association.

A ce titre l'Association CP Factory a fourni les différents éléments de son Assemblée Générale, la subvention de 400 € leur sera donc versée prochainement.

La navette scolaire semble être insuffisante pour satisfaire le transport de l'ensemble des lycéens. Un état précis des enfants sera réalisé afin de garantir le transport de tous.

La Sté Valsem s'intéresse fortement à vouloir s'agrandir et envisage l'acquisition de l'extension prévue de la Petite Normandie. (2HA) Les services de l'ARC sont en charge de cette future extension.

Mme Saillard-Lejeune gérante du centre équestre de Baugy nous informe de la cessation de son activité.

M. Portebois souhaite faire don à la commune d'une statue en pierre réalisée par lui-même. Il est nécessaire d'organiser ce transport avec l'aide de plusieurs personnes.

Les Vœux de la commune se dérouleront le samedi 11 Janvier à 19h.

**M. Louvet**

L'éclairage de la Ruelle de Compiègne a été complètement revu, reste un point lumineux à changer dans l'impasse de la Cavée.

**Mme Dreveau**

Demande à ce que les menus de la cantine soient affichés.  
Une date pour le feu d'artifices est-elle fixée ?

**Mme Ténart**

Précise qu'il n'existe pas de dates ou d'événements prévus qui pourraient faire l'objet d'un feu d'artifices en cette saison. Par contre le budget prévu pourrait très bien servir à animer la soirée Tartiflette avec l'intervention de différents artistes de rue. Le conseil valide cette proposition.

La préparation du repas des aînés, (24/11) de la soirée Beaujolais (23/11) et de la sortie du Marché de Noël sont en cours d'étude.

Le miroir Grande Rue est à changer.

**M. Escande**

Il serait bien qu'un passage piéton soit réalisé dans l'impasse de la Cavée afin de permettre aux riverains de rejoindre la ruelle de Compiègne.

Le passage dans une propriété privée ne peut plus être envisagé.

**M. Guidet**

Rentrée avec 4 classes et le départ d'une enseignante

Effectifs par classe

Petits moyens : 20 enfants - Mme Théveneau

GS CP : 23 enfants – Mme Ptasyk

CE1 CE2 : 18 enfants – Mesdames Joliot et Tesson

CM1 CM2 : 28 enfants - M. Nicolay

Augmentation sensible de la cantine et du périscolaire, environ 70 repas servis.

Les horaires du personnel sont désormais actés.

L'installation anticipée des 4 classes fin Juin a permis la réalisation de l'ensemble des petits travaux durant l'été, le mobilier nouveau est arrivé juste à temps bien que commandé fin Juin.

Le revêtement côté dortoir sera posé durant les prochaines vacances de la Toussaint.

Quelques carreaux ont été vandalisés depuis l'extérieur et seront changés.

**La séance est levée à 22H30**

